

Information sur la procédure de classement des dossiers dans Parcoursup

Première année de licence

Parcours « économie-gestion », parcours « économie et droit », parcours « économie et MIAHS »

Le nombre de candidats à une admission dans les trois parcours de première année de licence de l'École d'économie de Toulouse est supérieur à leur capacité matérielle d'accueil respective (de 7 à 13 fois plus de candidats que ce que les capacités matérielles autorisent). Conformément à la loi ORE, un classement des candidats a été réalisé par les commissions d'examen des vœux sur la base des informations disponibles dans la plateforme Parcoursup et selon le cadrage national des attendus pour leur parcours respectif de licence. La procédure d'analyse de ce grand nombre de dossiers a été élaborée en s'appuyant sur l'expérience accumulée lors des années passées dans la production d'avis d'orientation individuels pour toutes les candidates et tous les candidats à l'entrée dans la licence « économie-gestion » et dans la sélection des candidates et des candidats aux parcours bi-disciplinaires de l'école (« économie et droit » et « économie et MIAHS »), et ce afin d'augmenter le taux de succès en première année de licence. La procédure de classement a ainsi évolué au cours des années et a permis d'obtenir pour les deux derniers parcours des taux de succès en fin de première année en croissance, supérieurs à 60% aujourd'hui.

Les éléments pris en compte dans l'analyse des dossiers en conformité avec le cadrage national des attendus pour les parcours de licence sont les suivants. Les notes des candidats dans les matières : Anglais, Français, Histoire-géographie, Mathématique, Philosophie, Sciences économiques, ont été collectées sur l'année de terminale et de première, ainsi que les notes de français et de TPE aux épreuves anticipées du baccalauréat et un score calculé en pondérant ces différentes notes a été attribué à chaque candidat.

Le traitement de l'information a été aussi détaillé que possible. Lorsque les notes étaient incomplètes, non-comparables ou non-informatives, une analyse du dossier papier du candidat a été réalisée et si nécessaire, des équivalences de notes attribuées. Conformément à ce qui était indiqué dans la présentation des éléments pris en compte sur Parcoursup, une importance substantielle a été donnée aux résultats scolaires en mathématiques en prenant en compte le programme de la filière du candidat. Lorsque les notions de mathématiques listées dans les éléments pris en compte n'étaient pas présentes dans le programme de la filière, les notes de mathématique de l'élève n'ont pas reçu de bonification. En revanche lorsque tout ou partie de ces notions étaient présentes dans le programme de la filière, un taux de bonification selon cette part a été appliqué aux notes de mathématiques. Le poids total des matières littéraires (Anglais, Français, Histoire-Géographie, Philosophie) est voisin de celui attribué aux Mathématiques et Sciences économiques, le cas échéant. Lorsque l'information était disponible, un score relatif prenant en compte la moyenne de l'élève par rapport à celle de sa classe a été calculé et combiné au score initial en moindre proportion. Devant l'hétérogénéité des appréciations issues des lycées, certains n'ayant pas fourni une appréciation informative et différenciée ou des appréciations traduisant une connaissance des prérequis pour un minimum de chance de succès dans nos parcours, les informations de la fiche « avenir » n'ont pu être mobilisées par les commissions qu'à l'issue de la procédure pour apprécier la cohérence des classements obtenus.